

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX.

POLITIQUE, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI. Montreal, Vendredi, 28 Janvier 1848. No. 40.

STATION DE L'AVENT

CONFÉRENCES DE M. L'ABBÉ PLANTIER

A NOTRE-DAME.

DE L'ÉGLISE COMME AUTORITÉ DOCTRINALE.

Deuxième question. — Quel degré de lumière de certitude possède l'Église comme pouvoir dogmatique ?

Après avoir montré, dans sa dernière Conférence, qu'il existe, dans l'Église, un pouvoir dogmatique, pouvoir incontestable comme droit, nécessaire comme institution, irrécusable comme joug, pouvoir enfin contre lequel on ne peut protester avec justice, ni au nom des lumières actuelles, ni au nom des saintes libertés de la conscience et de la pensée, ni au nom du progrès qu'on appelle à tort ou à raison la loi suprême du monde, le besoin le plus impérieux de l'humanité, M. l'abbé Plantier poursuit, avec la même force de preuves et le même éclat d'éloquence, la controverse importante, dont il vient de poser ainsi comme la première pierre fondamentale. En abordant la grave question de l'infailibilité de l'Église, l'orateur proclame d'abord qu'il s'estimerait heureux d'asseoir cette vérité sur une base de granite.

Il s'agit, Messieurs, d'une prérogative sans laquelle l'autorité religieuse, en général, serait nulle et deviendrait au besoin tyrannique, je veux dire l'infailibilité. Qu'une société doctrinale en soit dépourvue, qu'elle puisse se tromper dans les dogmes qu'elle propose et les jugements qu'elle prononce, incertaine dans ses décisions, elle ne peut enfanter dans ceux qui l'écoutent qu'une confiance douteuse; impossible de s'en remettre à ses définitions sans inquiétude; après chacune de ses paroles on devra se dire: A-t-elle raison? Sa doctrine est-elle pure? Et certes! que signifie cette autorité dont on ne peut se répondre? Que m'importe ce tribunal dont je suis obligé de vérifier, les principes et de contrôler les arrêts? C'est une mauvaise boussole dans un bâtiment; c'est un chef aveugle ou suspect dans une armée; on le laisse et l'on s'en passe. Ou bien, si, malgré l'incertitude qui préside à ses pensées, si, malgré les chances d'erreur qui pèsent sur ses délibérations, il prétend nous assujétir formellement à sa puissance, nous enchaîner impérieusement à sa loi, nous frapper inexorablement de ses anathèmes, ses droits sont dépassés; il tranche du despotisme.

Tel n'est pas le sort de l'Église; elle ne s'appelle pas seulement une puissance, mais une puissance infailible. Croyez en moi, dit-elle aux peuples; puis ajoute: Vous pouvez croire sans crainte, le sceptre de la vérité est ferme et sûr dans mes mains, aucun souffle d'erreur ne saurait l'y faire vaciller. Ainsi tout est logique et complet dans le langage qu'elle tient comme dans l'autorité qu'elle s'attribue.

Il y a quelque chose de plus glorieux, c'est qu'on ne peut la démentir; l'infailibilité de son pouvoir lui-même. Nous nous en convainçons en étudiant cet auguste privilège sous trois aspects qui l'embrassent tout entier. L'infailibilité et sa vraie notion, l'infailibilité et ses bienfaits, ou en d'autres termes, l'infailibilité grave et raisonnable dans son idée, éclatante et invulnérable dans ses titres, profond et inappréciable dans ses raisons et dans ses résultats: tel est l'enchaînement de pensées dont nous suivrons successivement les anneaux.

Première partie. — Trois erreurs défigurent assez ordinairement l'idée de l'infailibilité. 1^o On suppose que par elle l'Église prétend à l'inspiration. 2^o On croit qu'elle attribue dogmatiquement ce privilège à quelques-uns de ses membres. 3^o Enfin, l'on a l'air de présumer que cette prérogative s'exerce sur des objets quelconques, même sur des abstractions et des hypothèses plus ou moins contestables. Or, en partant de ces données comme si c'étaient des faits, tandis qu'elles sont tout simplement des erreurs, on s'en prévient pour contester aux promesses de J.-C. ou leur valeur ou leur sagesse, et à l'autorité doctrinale qu'il a établie, l'authenticité des privilèges dont elle prétend avoir reçu le trésor.

Méthode déplorable, continue l'orateur; partir d'une exacte définition, se prendre, non pas à des fantômes, mais à la réalité, voilà bien plutôt ce qu'on devrait faire. On le devrait en bonne logique; on le devrait pour prévenir ou abrégé les controverses; il en est beaucoup, comme l'a dit Pascal, qui ne s'élevaient ou ne se prolongent que parce que les agresseurs se font une illusion plus ou moins systématique sur les vérités et les gloires qu'ils attaquent.

Ainsi parmi ceux qui protestent contre l'infailibilité de l'Église, combien n'en est-il pas qui la comprennent autrement que l'Église elle-même! On supposera par exemple qu'en se flattant d'être inspirée, qu'elle fait pour ainsi dire de ses Pontifes comme autant de prophètes; qu'elle croit jouir en eux, à chacune de leurs décisions collectives, d'un rayon surhumain qui découvre des dogmes inconnus ou lui rappelle des dogmes oubliés; qu'elle se garde enfin comme un vivant et perpétuel Sinai sur lequel, à certains moments donnés, Dieu vient encore faire gronder lui-même ses foudres et déposer des tables gravées de sa propre main. Et pourtant telle n'est pas son idée; non, elle n'affirme pas que son auteur lui ait promis la faveur de l'irradiation prophétique; non, elle ne se vante pas que l'Esprit saint, en présidant à ses délibérations, lui suggère des révélations antérieurement inouïes ou momentanément

oblitérées; non, elle ne proclame pas que lorsqu'elle prononce sur un point de doctrine, le Très-Haut lui dicte de sa propre voix, et par une effusion position et miraculeuse de sa lumière, les articles qu'elle rédige et les anathèmes qu'elle lance. Tout ce qu'elle dit, c'est que du moment où elle s'occupe de définir une question dogmatique, Dieu est au milieu d'elle, non pas tant pour la pousser, que pour la protéger et la soutenir; il ne lui marque pas précisément sa route; il la préserve de l'abîme; il l'empêche de se tromper dans l'énoncé de la foi; mais il ne lui communique point cet énoncé lui-même; et s'il était permis d'éclaircir le mystère des choses divines par des images profanes, je dirais que la grâce qui est faite alors à l'Église, c'est le frein qui modère et dirige le coursier; ce n'est point le soufflet qui tend la voile du navire et le fait voler sur les océans pour en être l'explorateur et le roi.

2^o Est-il vrai que l'Église attribue le privilège de l'infailibilité à quelques-uns de ses membres ?

L'Église ne revendique authentiquement ce privilège, continue M. Plantier, pour personne en particulier; elle ne l'invoque non-seulement pour aucun homme, mais pour aucune assemblée partielle, mais pour aucune province, pour aucune portion d'elle-même, tant que le tout ne l'a point couverte de sa responsabilité. Ainsi un évêque isolé, couronné d'un nom sublime, doué d'une science infinie, s'appelant Cyprien, Augustin, Bossuet ou Fénelon, est-il infailible? Non. Ainsi le Pape, quand il s'exprime officiellement sur un détail de doctrine, est-il infailible? Peut-être oui; mais il est encore permis de croire que non. Ainsi, vingt, trente, quarante Pontifes, que vous supposerez, si vous le voulez, la lumière du monde, sont-ils infailibles, et leurs décrets doivent-ils être adoptés pour règle de foi lorsqu'ils n'ont pas été souscrits par le reste et l'ensemble de l'Épiscopat catholique? Non encore. Une seule chose est incontestable, un seul fait est unanimement avoué; c'est que l'infailibilité appartient à l'Église réunie ou dispersée, c'est-à-dire au corps des pasteurs uni à son chef naturel et suprême, le successeur de Pierre, le grand évêque de Rome.

Enfin cette infailibilité, qui n'est une prérogative certaine, ou du moins solennellement reconnue, que pour l'Église, ne s'applique pas à des abstractions ontologiques ni à des hypothèses plus ou moins idéales; elle porte en matière de doctrine, sur des choses positives, ou en d'autres termes sur des choses de fait. Fait de tradition: Tel dogme a-t-il toujours été cru par les ancêtres? comment ont-ils interprété tel texte de l'Écriture? Fait de critique et de comparaison: Quelle est la doctrine de tel ouvrage? est-elle ou non conforme aux enseignements de l'Évangile et des Pères? Tel est le genre de débat que l'Église se prétend appelée à décider sans erreur. Tout revient pour elle à une question d'analyse et de souvenir, c'est-à-dire à ceux de tous les problèmes dont la solution présente ordinairement le moins d'embarras, et aboutit à la plus facile, comme à la plus haute certitude.

Ainsi, comme on le voit, c'est une idée sublime, mais grave, une gloire magnifique, mais sobre et contenue; une prérogative empreinte de merveilleux caractère, et dégagée de tout ce qui pourrait tenir d'un illuminisme dangereux, ou d'une grandeur démesurée et fantastique.

Deuxième partie. — L'infailibilité est un fait; il ne s'agit pas de l'établir par des considérations métaphysiques, mais par des faits, mais par des garanties historiques. Il en est quatre.

Première garantie. Son acte de fondation. Jésus-Christ, en Pétrifiant comme pouvoir doctrinal, lui a fait deux promesses; promesse d'éternelle solidarité, promesse d'immuable triomphe. Par la première, il couvre de sa responsabilité les futurs enseignements de l'Église; c'est à déclarer authentiquement qu'il se charge de la rendre infailible; par la seconde, elle sera inaccessible à l'erreur, et jamais le génie du mensonge n'aura droit de dire insolentement à Jésus-Christ: Je pourrai donc prévaloir.

Deuxième garantie. La conviction de l'Église, qui affirme depuis dix-huit siècles qu'elle est en effet infailible.

Troisième garantie. Les œuvres du catholicisme. Toutes les merveilles qu'il a faites sont sorties de la fermeté de la foi, laquelle a pris sa source dans l'infailibilité de l'Église. De si grands effets pourraient-ils sortir d'une racine idéale et d'une cause imaginaire ?

Quatrième garantie. La sagesse et l'harmonie de ses doctrines. Cette preuve est celle sur laquelle l'orateur a le plus insisté. Parallèle entre la pureté et l'unité du dogme catholique, et l'imperfection et l'incohérence des œuvres de l'homme. Non-seulement ces garanties sont éclatantes, mais elles sont invulnérables. On ne peut les ébranler ni par l'incrédule de l'époque, ni par la fragilité des évêques, ni par l'obstacle que leur isolement quand ils sont dispersés, ou leurs contestations quand ils sont réunis, peuvent opposer à l'action de l'Esprit de Dieu; tout cela croule dès qu'on le discute, et l'Église, en posant sa main sur cette prérogative auguste de son infailibilité, peut répondre ce que dit autrefois le premier conquérant de l'Afrique, lorsqu'il toucha le sol de cette contrée redoutable: *Terram tenetis*; cette terre est à moi.

C'est en résumant ces divers obstacles opposés au divin privilège de l'Église, que l'orateur a fait ressortir d'une manière à la fois forte, neuve autant que piquante, combien dans le monde on est prodigue pour l'homme de cette infailibilité dont on est si avare pour l'É-

glise. Infailibilité qui se suppose, et souvent terrible, comme celle du jury; infailibilité qui s'impose, telle que celle du journaliste. Est-il, en effet, a dit M. Plantier, une seule feuille, à l'exception de quelques-uns toujours graves et modestes, est-il une seule feuille si jeune ou si caduque qui, vis-à-vis des autres, que dis-je? vis-à-vis de toutes les académies, de toutes les chambres, de tous les gouvernements, ne s'exprime et ne tranche avec un air d'oracle? Infailibilité de la science. Infailibilité de la philosophie. Rien de plus proverbial.

Troisième partie. — Les raisons de l'infailibilité sont ses bienfaits eux-mêmes.

1^o Elle sauve en religion la dignité de la conscience. La vérité, comme le dit Bossuet, est une reine immortelle; reine auguste et légitime; reine dont le sceptre n'imprime aucun stigmate de servitude ou d'ignominie à ceux qui le vénèrent, et quand ses oracles nous arrivent purs sur les grandes questions religieuses, quand elle nous les fait transmettre par un organe incapable d'en altérer l'intégrité sainte, en les acceptant des mains sacrées par lesquelles elle nous les offre, on s'honore soi-même; la foi devient alors une grandeur. Voilà précisément le bienfait que nous apporte l'infailibilité de l'Église; par elle nous ne sommes plus les disciples de l'homme; nous sommes les disciples de la vérité même, c'est-à-dire de Dieu. Quelle sublime gloire!

Et ce n'est pas une gloire qu'on puisse mépriser impunément! L'homme n'a pas seulement besoin d'autorité en matière religieuse; il a besoin d'infailibilité; à toute force, il lui en faut une, bonne ou mauvaise; et s'il repousse celle de Dieu, qu'arrivera-t-il? Il en est quatre autres qui se partagent le moule. Infailibilité de l'orgueil; c'est celle de ces hommes qui s'adorent eux-mêmes, et qui disent avec sécheresse ou pitié: L'Église et Jésus-Christ, qu'est-ce que cela pèse auprès de mes idées? — Infailibilité du jégmatisme; c'est celle que la servilité de certains disciples prête à quelques chefs d'école, en répétant, le front incliné devant eux, la vieille et impérisable formule: *Magister dixit*. — Infailibilité de l'illuminisme; elle règne parmi ces sectes dissidentes, où chacun peut se croire favorisé d'un rayon divin, d'une illumination miraculeuse, et jouer plus ou moins le prophète. — Infailibilité du despotisme; on la rencontre au sein de ces Églises nationales, où l'on ne saurait supposer qu'un homme de *cougue* et d'*épiérons*, comme disait Bonaparte, peut se tromper sur des objets théologiques, sans être chargé du crime de lèse-majesté. Echappez à l'infailibilité souveraine de l'Église, vous tombez inévitablement sous l'une ou l'autre de ces infailibilités subalternes, et quelle que soit celle que vous embrasiez, vous en serez flétris. Sous l'infailibilité de l'orgueil, on est téméraire et puéril; sous l'infailibilité du jégmatisme, on est adulateur ou crédule; sous l'infailibilité de l'illuminisme, on est extravagant ou fanatique; sous l'infailibilité du despotisme, on est esclave. Choisissez.

2^o L'infailibilité abroge l'étude de la religion et la formation de la foi.

3^o Elle prévient et arrête la lutte et l'anarchie des esprits, comme celle des doctrines.

4^o Elle ouvre une source précieuse de paix et de sécurité morale.

Il est deux sentiments bien douloureux pour l'intelligence humaine; ce sont l'indiscrétion de l'esprit et le doute; l'indiscrétion qui, ne sachant prescrire aucune borne à sa curiosité, se meurtit le front contre des questions qu'elle voudrait sonder, et qu'elle ne peut approfondir; le doute, supplice d'une âme à qui le pain de vérité manque, et qui se tord de faim dans le vide, comme s'agit un serpent sous la pression meurtrière d'une machine qui pompe son air vital. Cette double maladie n'est pas rare dans le monde philosophique; et la souffrance qu'elle cause est d'autant plus cruelle, que tout conspire à l'y déchaîner, et que rien ne l'y apaise. Ce n'est pas l'autorité, on la méprise; ce n'est pas la raison; principe du mal, elle ne saurait le guérir.

Oh! comme on est étranger à ces angoisses, sous la tutelle d'une Église qui ne peut errer! Avez-elle serait-ce l'indiscrétion qui tourmenterait? Mais qu'a-t-on besoin de se torturer à creuser ce que l'on ne comprend pas? L'infailibilité de l'Église vous en répond avec certitude; c'est assez; l'on est tranquille. S'aurait-ce le doute qui désolerait? Ah! je dois le dire. Il est de tristes jours où ce spectre maudit passe et repasse dans l'âme de celui-là même qui tient au catholicisme par les nerfs les plus fermes et les plus sincères; Dieu le permet pour l'épreuve de sa foi. Mais dès qu'il voit ce génie orangeux sortir du fond de ses pensées qui bondissent, que fait-il? Il se hâte de saisir l'infailibilité de l'Église; il la jette au sein de son esprit qui balancé comme une ancre salutaire; et aussitôt il sent ses croyances un moment agitées se rasseoir sur elles-mêmes. Comme il se défend par là contre les doutes partis de sa propre intelligence, il se protège aussi par là contre ceux qui pourraient venir du dehors. Que des maîtres d'erreurs paraissent dans le monde, il les compare avec l'autorité dont il relève; et parce qu'elle ne peut se tromper, parce qu'elle est la vérité vivante, dès que ces novateurs la contredisent, il suit à quoi s'en tenir sur leur parole, et les repousse à l'instant même comme de sinistres météores, suivant l'expression de l'Écriture, *sidera errantia*. Ainsi abrité contre toutes les causes intérieures ou extérieures d'inquiétudes il traverse la vie, sinon sans épreuves, au moins sans anxiété; la tentation ne l'afflige pas; elle le berce pour ainsi dire, et le voilà qui dort paisiblement sur la foi de son pilote, bien persuadé qu'on ne lui fera pas faire fausse route, et qu'on le déposera sans manquer sur le rivage auquel il aspire!

PÉRONAIS. — Vous le voyez, Messieurs, une pensée magnifique, une intention profonde, a dicté l'inauguration de l'infailibilité; on la communiquant à son Église, Jésus-Christ a prétendu répondre à vos plus nobles dé-

sirs par les plus nobles bienfaits. Vous voulez un front religieux, garder la dignité de votre conscience? L'infailibilité la sauve. Vous voulez une méthode abrégée et sûre de vous former une croyance? L'infailibilité vous la donne. Vous voulez que vos esprits soient liés pour que les cœurs soient unis? L'infailibilité produit cette merveille. Vous voulez enfin le repos dans la vérité? L'infailibilité vous le procure; par elle on échappe de la lumière de Dieu, cet astre immortel, avec tout ce que l'aigle éprouve de calme et de délices, en se baignant par-delà les nuages dans les feux du soleil.

O vous donc, Messieurs, qui avez eu le bonheur jusqu'à ce jour de vivre soumis aux décisions de l'Église, vivez éternellement dans cette dépendance; vous y trouverez éternellement la sécurité de la sagesse! Et vous, Messieurs, qui n'auriez tenu aucun compte de ses oracles, à présent que son infailibilité vous est démontrée, venez, nous vous en conjurons pour vous-même, venez en goûter les avantages! Entrez dans cette barque où Jésus-Christ repose; votre navigation par le monde n'en sera plus moins intelligente et sera plus fortunée. Si vous devez y être encore assaillis de quelques outrages, ce ne sera plus avec le même sort qu'aujourd'hui; maintenant vos épaules battues par les vagues de vos propres idées comme par des vents furieux; et vous n'avez ni port où vous abriter, ni moyen de vous élever un peu de consistance au milieu de ces vagues émeues. Alors, au contraire, comme les disciples alarmés, vous vous adresserez au maître qui voguera près de vous dans la nacelle; il commandera par son Église aux antans emportés, à la mer en courroux, et à cette vague toute puissante, l'air se calmera, le flot retombera sur lui-même; vous continuerez doucement votre traversée; et l'instant d'obscurité, de bouleversement et d'effroi que vous aurez subi, ne fera que donner plus de charme à la tranquillité que vous aura rendue la parole de l'infailibilité suprême.

EXTRAITS

DES JOURNAUX D'EUROPE.

ITALIE.

ROME. — Il a été tenu le 17 décembre, au palais du Quirinal, un consistoire secret dans lequel N. S. P. le Pape Pie IX a proposé les Églises suivantes:

L'Église métropolitaine des Indes occidentales pour Mgr. Antonio Pineda Rubio de Celis, ancien évêque de Carthagène;

L'Église métropolitaine de Saragossa pour Mgr. Emmanuel-Marie Gomez de Las Rivas, transféré du siège épiscopal de Jaca;

L'Église métropolitaine de Séville pour Mgr. José Joseph Romo y Gamboa, transféré de l'évêché de Canaries;

L'Église métropolitaine de Leopoldville pour le R. D. Nicolas Guillaume Wacławiczek, doyen du chapitre de Prague;

L'Église épiscopale de Girone pour le R. D. Florentino Lomate, archevêque de la cathédrale de Palencia;

L'Église épiscopale de Badoja pour le R. D. François-Xavier Rodriguez Obregon, pénitencier de la cathédrale de Léon;

L'Église épiscopale de Majorque pour le R. D. Raphaël Manso, recteur du séminaire de Salamance;

L'Église épiscopale de Zamora pour le R. D. Michel-Joseph Yngoyen, vicaire-général de Panapeire;

L'Église épiscopale d'Amrita pour le R. D. Anaclet Mearo, archevêque de la cathédrale de Carthagène;

L'Église épiscopale d'Atala pour le R. D. Emmanuel Lopez Santiberran, vicaire-général et chanoine du même diocèse;

L'Église épiscopale de Jaen pour le R. D. Joseph Escalano, chanoine et vicaire capitulaire de ce diocèse;

L'Église épiscopale d'Orléans pour le R. D. Pierre Zaranza, chanoine de la cathédrale de Calcedonia;

L'Église épiscopale de Caraga pour le R. D. Jean Ruiz de Cachupin, chanoine de la cathédrale de Léon;

L'Église épiscopale de Teruel pour le R. D. Antoine Llo, abbé de l'Église collégiale du Saint-Sauveur de Grenade;

L'Église épiscopale d'Osma pour le R. D. Grégoire Sanchez, de l'ordre de Saint-Jérôme;

L'Église épiscopale de Lérida pour le R. D. Joseph-Dominique Costa y Borrà, professeur à l'université de Valence;

L'Église épiscopale de Carthagène pour le R. D. Mariano Barrio, vicaire-général de Palencia;

L'Église épiscopale des Canaries pour le R. D. Bonaventura Codina, de la congrégation de Saint-Vincent-de-Paul;

L'Église épiscopale de Longo pour le R. P. François-Edouard Gil, de l'ordre des Prêcheurs;

L'Église épiscopale de Segorbe pour le R. P. François-Dominique Canabio, de l'ordre des Frères-Prêcheurs;

L'Église épiscopale de Rottenbourg pour le R. D. Joseph Lipp, doyen d'Elbingen.

A la fin du consistoire, la demande du pallium a été faite en faveur des Églises métropolitaines de Saragossa, Séville, Léopold; pour l'Église archiepiscopale de Rodi, à laquelle est unie l'Église épiscopale de Naïte; et pour Mgr. l'évêque de Laramida in part inf., devient titulaire; enfin pour l'Église métropolitaine de Saint-Jacques de Châlons.

N. S. P. le Pape avait ouvert ce consistoire par une allocution au sacré collège, relative aux affaires religieuses de l'Espagne, de la Russie et de la Suisse. Le Saint-Père s'est félicité de la heureuse conclusion de ses affaires en ce qui concerne la Russie et l'Espagne. Quant à la Suisse, le Pape n'a pu exprimer que des sentiments d'une douloureuse tristesse.

Un autre consistoire est annoncé pour le mois de janvier; le Saint-Père y préconisera les deux prébendes nouvellement nommées aux sièges de Soissons et de Caracassour.

A dater du 1^{er} janvier prochain, le *Diario di Roma* et les *Notizie del giorno* cesseront de paraître, et seront remplacés par un journal officiel qui portera le titre de *Gazzetta di Roma*. Ce nouveau journal paraîtra tous les jours, excepté le mercredi, les dimanches et fêtes.

—On écrit de Milan, en date du 15 décembre: "Il se répand à l'instant la nouvelle que des troubles graves auraient éclaté à Reggio et à Modène, par suite du refus du duc de Modène d'entrer dans la ligue douanière italienne. On prétend que la troupe a dû faire usage de ses armes, et qu'il y aurait eu des morts et des blessés."

—On écrit de Rome, 14 décembre: "La consulte a résolu à une grande majorité que le compte rendu des séances serait publié dans les journaux. Elle a, en outre, nommé une commission chargée de l'exécution du règlement."

"L'amiral Parker et le général Adam ont été reçus en audience particulière par le Pape; ils doivent quitter Rome aujourd'hui pour s'embarquer à Civita-Vecchia."

"On connaît la démonstration à laquelle donna lieu, sous les fenêtres du consul de Suisse, la nouvelle de la défaite du Sonderbund, et le profond chagrin qu'en a éprouvé Pie IX. On a vu depuis les quelques lignes de désapprobation publiées par le gouvernement dans le *Diario*. Hier, dans la soirée, parut un écrit signé Piédro Gèraldi, homme très-honoré dans Rome, par lequel il exhortait ses concitoyens à la modération et à la sagesse. Dans cet écrit, qui fut loué par le *Diario*, il s'élevait avec force contre les fauteurs de troubles, toujours prêts à s'emparer du moindre prétexte pour pousser à la guerre civile."

"La feuille avait à peine circulé dans le Café-Neuf et dans celui des Beaux-Arts, qu'un attroupement considérable de jeunes gens se forma, et, courant à la recherche des crieurs publics, leur arrachait l'écrit des mains et le mettait en pièces. Alors éclataient des vociférations contre les Jésuites. L'exaltation allant toujours croissant, des voix proposèrent d'aller incendier l'imprimerie d'où était sorti cet écrit, laquelle est située au palais Sabini qui touche au Corso. Les torches allumées, la foule se dirigeait vers l'imprimerie, lorsque de nombreux détachements de garde civique vinrent s'opposer à l'exécution de cet odieux projet, en dispersant la multitude."

"Dans la même soirée, vers onze heures, les Transteverins tentèrent d'exciter de nouveaux désordres. Le lieutenant-colonel de carabiniers, Tavanna, accourut chez le pros-gouverneur, et, ne l'ayant pas rencontré, se rendit chez le cardinal Ferretti. Le cardinal fit battre aussitôt la générale dans tous les quartiers, et montant en carrosse, vint au Transtevere, à la tête des dragons et d'autres troupes. La foule fut promptement dispersée, et les quelques hommes arrêtés donnaient pour excuse à la révolte le manque de travail et de pain."

"Il est évident que la véritable cause du mouvement consiste dans des manœuvres, dans des intrigues coupables."

"Pendant l'émeute, le bruit courait dans Rome que les dragons avaient fait usage de leurs armes, et beaucoup de gens, bien que convaincus de la fausseté de cette accusation, cherchaient à la propager."

"Les troupes restèrent sous les armes toute la nuit et la cavalerie tint ses chevaux sellés jusqu'au jour."

"Le gouvernement a fait distribuer le lendemain 30 baïonnettes aux individus sans travail du quartier transteverin. Cependant toutes les personnes de sens considèrent la misère comme un vain prétexte que l'on exploite pour soulever le peuple et le pousser à de grands désordres."

—On écrit de Gènes, 16 décembre: "On dit que des mesures importantes seront publiées pour la nouvelle année; on parle d'une amnistie générale et d'une charte octroyée. La première mesure paraît certaine, mais la seconde est encore bien douteuse."

"Il est question d'enoyer le comte de Collombiano en mission extraordinaire à Naples, afin de persuader au roi Ferdinand d'entrer dans la ligue italienne. On désire que cette mission fût confiée au comte Balbo ou au comte de Cavaur, personnes très-estimées pour leurs opinions libérales."

"Le duc de Modène n'a pas encore adhéré à la ligue douanière, mais il a consenti à ce que le territoire de Massa-Carrara, qui sépare la Toscane des Etats sardes, soit considéré comme neutre pour le passage des marchandises. Mgr Corboli-Bussi, le comte Ricci et le chevalier Martini, représentants de Rome, de la Sardaigne et de la Toscane, ont déjà quitté Modène."

"Le duc de Lucques est toujours à Gènes avec sa femme et son fils; sa belle-fille, sœur du duc de Bordeaux, est à Turin."

"Le roi Charles-Albert est toujours un peu souffrant."

—Nous lisons dans une lettre de Naples en date du 16 décembre: "Notre ville vient d'être le théâtre d'un mouvement auquel les défenses de la place donnent un nouveau caractère de gravité. Depuis plusieurs jours on annonçait une émeute à laquelle, à cause de cette annonce, peu de personnes vœulaient croire: elle a eu pourtant lieu le 14, à six heures du soir. Trois cents personnes environ se sont portées à la rue de Tolède, du côté du *Largo della Carità*, en répétant les cris qui avaient déjà été poussés le 23 et le 25 novembre. Cette foule se dirigea ensuite vers l'hôtel du nonco, monsieur Garibaldi, qui était sorti. Après les acclamations d'usage, elle redescendit bientôt la rue de Tolède qui aboutit à la place du Palais. Les soldats de la police, les gendarmes et quelques pelotons de hussards voulurent barrer le chemin à cette troupe qui était armée; mais elle résista, et il fallut employer la force. Dans cette collision, il y eut plusieurs blessés. Quatre jeunes gens de la classe bourgeoise ont été transportés à l'hospice dans un état alarmant; deux gendarmes sont gravement atteints; un autre est mort des suites d'un coup de canne à poignard qui lui a été donné, dit-on, par un maître d'armes nommé Parisi. Un soldat de la police a été tué sur place, et deux autres sont sérieusement blessés. A huit heures, le rassemblement s'est dispersé. Le journal officiel a pour la première fois rompu le silence à propos de ces manifestations."

"A Messine, la position ne s'est pas améliorée. Le major réchal Landi, que le gouvernement n'a pas voulu éloigner, a quitté sa maison en ville pour habiter la forteresse, d'où il ne sort plus. La garnison n'a plus guère de rapports avec les habitants de la ville."

"Le duc de Serra-Capriola est arrivé ce matin, 16, à Naples, avec sa famille."

"L'affaire de Ferrare vient d'être arrangée. Voici dans quels termes le journal officiel de Rome du 16 décembre rend compte du résultat des négociations qui ont eu lieu à ce sujet: "En réservant entièrement des deux côtés la question de droit, il a été convenu entre le gouvernement de S. S. et celui de S. M. I. et R. que le soin de tenir garnison dans la ville de Ferrare sera rendu aux troupes pontificales."

"L'éminentissime et révérendissime cardinal Ciocchi, qui, pour les motifs urgents de santé, était allé respirer l'air natal, doit retourner expressément à Ferrare pour assister et pour veiller à la remise tranquille et régulière des postes."

"Pour éviter toute supposition gratuite, il importe que le public sache que cette difficile négociation, si heureusement terminée, a été réglée de manière à n'engager nullement le passé ou l'avenir dans la question de droit, à respecter la dignité

des deux cours dans l'exécution, tout en sauvegardant, sous tous les rapports, les intérêts de la population de Ferrare."

—Nos avis de Turin sont du 15 courant. La *Gazette piémontaise* de cette date contient les ordonnances royales qui nomment le marquis Alferi di Sostegno et le comte de Castagneto, secrétaires d'Etat. Ces deux personnes complètent le ministère piémontais dans le sens libéral."

—On lit dans la *Gazette Piémontaise* du 29 décembre la proclamation par laquelle les ministres du duché de Parme annoncent à la population la mort de l'archiduchesse Marie-Louise, et déclarent qu'à partir de ce jour l'administration du duché aura lieu au nom de l'infant Charles Ludovic de Bourbon (ex-duc de Lucques) auquel on a expédié un courrier à cette occasion."

Le même journal annonce que le 8 décembre il y a eu à Lucques une émeute considérable qui aurait été provoquée par la lecture faite dans un café d'un article de la *Rivista* de Florence."

ANGLETERRE.

—Le *Correspondant* apprécie avec une juste sévérité la politique du cabinet que préside lord Palmerston: "Nous espérons bien, dit notre estimable confrère, que désormais aucun de nos amis ne nous reprochera plus d'attaquer lord Palmerston et sa politique. Il faudra qu'on se résigne à voir dans les entreprises incessantes de ce ministre tracassier et dans l'adhésion évidente de l'Angleterre à sa politique autre chose que la revanche des mariages espagnols. On assure que le duc de Broglie revient de Londres outre des procédés du ministre anglais, et que, dans ces derniers temps, ces deux hommes d'Etat ont fait assaut de manières désobligeantes l'un envers l'autre, au point qu'il n'a manqué qu'une scène tout-à-fait à l'anglaise pour compléter la rupture. Toute la hauteur, dont M. le duc de Broglie est capable, n'attendra jamais à ce que mérite la conduite de lord Palmerston."

"Et après tout, que gagnera l'Angleterre à avoir allumé le feu aux quatre coins du continent, — quand la dernière église sera fermée en Espagne, faute d'un salaire pour empêcher le prêtre de mourir de faim; — quand la reine dona Maria de Portugal sera morte de quelque fausse couche causée par une nouvelle insolence de l'ambassadeur britannique; — quand les vaisseaux anglais, à force de rôder autour de la Sicile, auront provoqué quelques vèpres sanglantes contre le gouvernement napolitain; — quand lord Minto aura poussé les Italiens à quelque attentat à la liberté du Pontife; — quand la Grèce, veuve du seul homme qui pouvait la sauver, verra les derniers restes de son indépendance, à peine reconquis, immolés aux rancunes de sir Edmond Lyons; — quand sir Stratford Canning aura sanctionné les crimes de la Suisse radicale avant de pousser sur Athènes les vaisseaux de Tahir-Pacha? L'Angleterre y gagnera de prolonger de quelques années sa monstrueuse grandeur d'industrie et de commerce, et de répandre de nouveaux ses produits sur les cadavres de l'Espagne, du Portugal, de l'empire ottoman et de la Grèce. Eh! qui servent donc à l'Angleterre ces retours au bien, ces vertus privées, cette dignité de l'existence individuelle, cette courtoisie des classes instruites, et le penchant de tant de citoyens pour les idées généreuses, si tout cela réuni ne forme qu'un complice du ministre le plus brouillon et le plus haïssable qui ait siégé depuis cinquante ans peut-être dans les cabinets de l'Europe?"

"J'accorde encore que les vieilles jalousies de l'Angleterre se soient réveillées, et que le besoin d'abaisser de nouveau la France fasse passer conclamation sur tant de monstruosités politiques. Lorsqu'un tel sentiment a été pendant plusieurs siècles la passion dominante d'une nation et le point culminant de son patriotisme, il n'est pas étonnant que l'exaspération d'un tel préjugé rencontre autant d'obstacles. Mais l'Angleterre actuelle est-elle plus digne d'intérêt dans les questions intérieures qui la préoccupent? Lord John Russell a prononcé un fort beau discours sur l'émancipation des Juifs, cette émancipation qu'on aurait refusée à la justice, mais qu'on accorde à l'or des Rothschild. Il a parlé noblement de l'égalité de nos lois en matière de religion, et du grand exemple que nous donnons sous ce rapport aux autres peuples. La discussion sur les rapports diplomatiques à établir avec la cour de Rome, celle du bill destiné à faire disparaître les exclusions dont les catholiques sont encore l'objet, ont donné lieu à des professions de foi d'un caractère vraiment libéral. Lord Artundell, surtout, s'est expliqué sur les iniques reproches dont l'action du catholicisme ne cesse d'être l'objet, avec un franchise et une éloquence dignes de ce que les tribunes du continent ont fait entendre de plus élevé. Et à côté de ces manifestations qui attestent une civilisation éclairée et tolérante, l'Angleterre n'a d'autre remède à appliquer aux maux de l'Irlande qu'un bill de coercition; et le même ministre qui, au nom de l'humanité et de la liberté, faisait tomber naguère, sur cette même question, le cabinet de sir Robert Peel, ne rougit pas de présenter, à son tour, des mesures exactement semblables!"

"Il est vrai qu'on prétend que l'Irlande est incorrigible, et que les attentats contre les personnes s'y multiplient d'une manière effrayante; en un mot c'est une nation qu'il faut mettre hors la loi."

"Nous faisons remarquer, quant à nous, que l'auteur de l'Irlande a vu mourir de la faim un huitième de sa population, sans que pour cela l'ordre social fût gravement troublé dans son sein. Quand on a supporté une telle épreuve avec une patience aussi héroïque, on a bien le droit d'être entendu dans sa défense; mais O'Connell a pu seul forcer l'égoïsme impitoyable de l'Angleterre à prêter l'oreille à la défense de l'Irlande."

"La Pologne, — la Suisse, — la Grèce, — l'Espagne, — l'Irlande! Mon Dieu! mon Dieu! que l'humanité souffre en ce moment, et que le monde a besoin que votre miséricorde vienne adoucir votre justice!"

SUISSE.

—La diète s'est réunie le 23 décembre. Les nouveaux députés d'Unterwald et de Fribourg se sont naturellement empressés de se féliciter des événements qui les ont envoyés au sein de la diète, et de faire amende honorable au nom de leurs cantons qui avaient été égarés par de mauvaises influences. Le député de Fribourg, M. Bussard, a communiqué l'arrêt de son gouvernement qui expulse les Jésuites et leurs affiliés, et celui qui sépare Fribourg du Sonderbund."

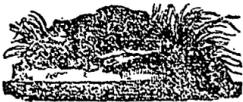
Unterwald ayant demandé des délais pour le paiement de la contribution de 80,000 fr. à laquelle il a été condamné, la commission nommée pour examiner cette demande conclut affirmativement. Mais un assez long débat s'est engagé à ce sujet; les radicaux ont dit qu'il y avait des banquiers à Bâle et à Neuchâtel, et la demande d'Unterwald a été de nouveau renvoyée à la commission."

Une pétition de citoyens du canton de Vaud a été adressée à la diète pour demander que Neuchâtel soit condamné à une plus forte amende, et que ce canton soit, comme ceux du Sonderbund, soumis à l'occupation militaire."

—On écrit du canton de Vaud que le colonel Rilliet a été

hli son quartier-général à Vevey, étant chargé du commandement des troupes d'occupation de Frbourg et du Valais."

Dans le Valais, il y a eu quelques élections conservatrices très-prononcées. M. Adrien de Gourten, ancien député à la diète, et deux autres personnes de même famille ont été nommés membres du grand conseil."



MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 28 JANVIER 1848.

ENCORE LES MINISTRES.

Nous disions dans notre feuille de mardi que nous croyons que la seule conduite honorable et honorable, pour le ministère actuel, est de remettre ses portefeuilles au représentant de notre souveraineté. Nous ne nous imaginons pas que messieurs les ministres pussent révoquer cela en doute, mais nous nous trompons. Il paraît en effet que nos ministres ont bien, il est vrai, songé à quitter leurs fauteuils ministériels et à rentrer dans la vie privée, mais comme ils prétendent avoir toujours agi constitutionnellement, ils ne veulent pas se départir de cette ligne de conduite sur la fin de leur carrière de ministres. Ils ont donc eu recours ces jours-ci à l'histoire du parlement anglais; ils ont cherché quelle était la marche suivie invariablement par les ministères de la métropole, et il paraît qu'ils n'y ont rencontré aucun précédent qui puisse leur permettre de résigner avant la convocation du parlement et avant de s'être assurés des sentiments de la majorité. Nous ne doutons pas que ce soit avec peine qu'ils se soumettent à garder encore leurs emplois pendant quelque temps, cependant ils y sont obligés pour ne créer pas un précédent. Pour notre part, nous ne nous donnerons pas la peine de feuilleter toute l'histoire du parlement anglais; nous ne nous rappelons, il est vrai, aucun précédent à cet égard; mais nous nous souvenons fort bien de ce que disent les lois, les lois infailibles du bon sens, de l'honneur, et de l'équité. Nous nous souvenons bien que ces lois ne prescrivent, dans la position où se trouvent actuellement les ministres, rien autre chose de leur part qu'une résignation immédiate purement et simplement; en voici les raisons. Les ministres sont au pouvoir, ils assemblent le parlement, et dans ce parlement ils se trouvent avoir l'immense majorité d'une voix. Ce parlement est bienôt dissous, les élections se font de toutes parts, et le peuple, au lieu de réélire les membres qui ont voté pour les ministres, les remplace dans dix-neuf comtés par des réformistes, par des membres qui se déclarent publiquement opposés à ces mêmes ministres. Les élections faites, il se trouve que les ministériels sont aux anti-ministériels dans la proportion d'un est à trois. Eh bien! qu'est-ce que cela signifie? ce résultat montre-t-il un surcroît de forces pour le ministère? cela montre-t-il que le peuple se décline en faveur de celui-ci? Bien loin de là; c'est un événement qui prouve à l'évidence que les ministres sont impopulaires, que le peuple en est fatigué; qu'il désire les changer, en un mot qu'il n'en veut plus. Dans une pareille situation et dans un pays où on prétend régir par le gouvernement responsable, les ministres peuvent-ils se dire qu'ils ont une alternative à doivent-ils différer un seul moment de se soumettre à ce suprême jugement? Non; nous le répétons, chaque semaine, chaque jour, chaque heure de retard, est autant de semaines de jours et d'heures de rébellion à la volonté populaire, et d'une dictature fondée par une puissance étrangère au peuple. Car celui-ci, en se prononçant d'une manière aussi formelle, n'a évidemment pas eu seulement en vue de se débarrasser de son ministère actuel lorsque le parlement s'assemblera; il a encore eu en vue de s'en débarrasser immédiatement, puisque déjà aujourd'hui il lui montre par son verdict que ses actions passées lui enlèvent la confiance publique. Ainsi, il nous semble qu'il n'était et qu'il n'est nul besoin de recourir à l'histoire du parlement anglais pour y chercher des précédents; c'est au bon sens, à l'honneur, à l'équité qu'il faut avoir recours; leur réponse aux ministres ne peut être autre que celle-ci: "Résignez!" Qu'ils y aient recours, ils pourront juger par eux-mêmes."

D'ailleurs, sans aller bien loin, que l'on se rappelle le discours prononcé par lord Elgin à la chambre des communes en 1841. Ce discours, dont nous avons donné mardi un extrait, prouve assez que ce que nous soutenons dans notre dernière feuille est l'expression des sentiments de bien des hommes éminents, et de lord Elgin en particulier. Le noble lord en effet disait aux ministres anglais, qui s'obstinaient à se cramponner au pouvoir, que le pays devait s'attendre qu'ils résigneraient après avoir connu le résultat des élections qui étaient contre eux. Il ajoutait qu'ils n'eussent pas dû attendre la convocation du parlement et un vote de non-confiance pour rendre leurs portefeuilles et céder leurs places. Ainsi lord Elgin disait alors aux ministres anglais ce que nous disons aux ministres du Canada. Les premiers voulurent suivre l'ancienne coutume, ils ne voulurent pas créer de précédents et ils attendirent le vote de non-confiance. Nos ministres veulent faire de même; avouons cependant que nous ne nous y attendions pas. Nous pensions qu'ils ne voudraient pas terminer leur carrière ministérielle par un acte aussi impopulaire, par une obstination inutile, une rébellion à la volonté de la majorité; nous espérons qu'ils voudraient au moins laisser en partant un souvenir quelque peu agréable de leur présence aux premières places du pays; notre espérance est déçue. Serait-ce trop par hasard de demander à nos ministres que du moins ils se rendent au désir suivant? Nous leur demandons, au nom de nos compatriotes, qu'ils ne persistent pas à faire proroger le parlement au mois de mars et à ne le faire assembler qu'au commencement de la navigation. Nous leur disons au contraire que, puisqu'ils ne désirent pas créer de précédents, ils veulent bien aviser Son Excellence de convoquer les chambres pour la dépêche des affaires, et cela immédiatement, avant le mois de mars, sous le plus court délai possible. Cette demande, ce nous semble, est toute naturelle et ne peut être refusée; si l'on tient tant aux usages du parlement anglais, on ne refusera pas non plus de suivre les lois de l'équité, lorsque celles-ci surtout peuvent admettre les premiers. Or, les usages du parlement anglais étant conservés, il n'est que de stricte convenance et de strict devoir de ne garder les portefeuilles que le peuple veut avoir que juste le temps nécessaire pour assembler la législature. Nous ne pouvons ainsi demander moins que nous ne demandons, puisque notre demande a pour soutien l'équité, la justice, l'honneur

et le bon sens. Nous nous attendons donc à voir cette demande suivie d'une réponse favorable, qui ne peut être qu'une proclamation paraissant dans la *Gazette Officielle* de demain, révoquant celle de samedi dernier, et annonçant la convocation des chambres dans la période de temps la moins longue voulue par la loi. Sans cela, le peuple du pays aura un terrible reproche à faire à ces mêmes ministres, il aura un terrible grief contre eux, il aura à leur demander quel est le respect dû à la volonté de la majorité."

LA REVUE CANADIENNE ET LE PILOT.

La semaine dernière, notre confrère de la *Revue Canadienne* ne a eu un mot à dire au *Pilot* à propos d'un article où l'éditeur de ce dernier journal disait que M. Etienne Parent a montré depuis quatre ans que toutes ses sympathies sont en faveur du ministère qui est encore au pouvoir à l'heure qu'il est, et que certainement M. Parent devait s'attendre à avoir le même sort que les ministres, ce qui veut dire perdre sa place. La *Revue Canadienne* n'a pas essayé de démontrer que M. Parent ne fût pas tel que le dit le *Pilot*; seulement elle ajoute: "Son attachement (celle de M. Parent) à ses compatriotes et les difficultés de sa position pourraient aider à une époque future à modifier cette opinion considérablement." Voilà tout ce que la *Revue* présente pour justifier M. E. Parent. Mais elle ajoute: "Pour nous, nous aurions désiré seulement que le *Pilot* s'abstînt de prononcer ex cathedra, laissant aux hommes politiques du Bas-Canada et à la presse Canadienne Française à décider finalement sur une matière qui est plus particulièrement de leur compétence," et non pas *within their province*, comme le dit le *Transcript*. Le rédacteur du *Pilot*, comme il est facile de l'imaginer, n'a pas été fort content de ce petit article de la *Revue Canadienne*.

Il avoue qu'il a eu peine à en croire ses yeux; "qu'il se mit à se frotter les yeux et à regarder à la tête du journal pour s'assurer s'il ne lisait pas l'*Aurore des Canadas*." Pour notre part, nous dirons d'abord franchement que nous doutons fort que l'article en question soit de la plume de l'éditeur-en-chef de la *Revue Canadienne*. Nous croyons la rumeur qui en fait la production d'un autre écrivain et qui va même jusqu'à donner le nom de celui-ci. Ensuite sans considérer le fond de la question qui est de savoir si réellement M. Parent est un ministériel (ce qui se décidera plus tard), nous dirons franchement que le principe, émis à la fin du petit article de la *Revue*, "que cette matière est plus particulièrement de la compétence de la presse Canadienne Française," est à notre avis un principe inadmissible. Car c'est une chose reconnue que le journaliste, quelque soit sa langue, a un droit incontestable à discuter les actes publics des fonctionnaires de l'Etat. Nous ajoutons donc qu'il appartient tout autant au *Pilot* qu'à la presse canadienne française à prendre l'initiative dans l'affaire dont il s'agit, et nous espérons que les explications, que notre confrère de la *Revue* ne manquera pas de donner au sujet de l'article qui a paru dans ses colonnes, montreront, à n'en pas douter, que notre confrère est d'une opinion différente, et qu'il ne reconnaît pas cet article pour sien."

LA LECTURE DE M. LEVESQUE.

Nous avons assisté hier soir à la lecture de M. Lévesque dans la salle de l'Institut Canadien, et nous nous empressons d'en dire un mot malgré le peu de temps et d'espace que nous avons. M. Lévesque n'a, à notre avis, bien rempli sa tâche; il nous a fait une description bien vraie et bien belle de notre pays; il nous en a fait voir les beautés principales, et en a considéré la configuration d'une manière originale et parfaitement juste, du moins autant que nous avons pu en juger par la simple lecture que nous avons entendue. Puis il nous a montré combien ces qualités physiques du Canada influent sur le caractère, les mœurs et les usages de ses habitants, nous aurions beaucoup à dire sur l'une et l'autre partie de cette lecture, mais il nous est impossible de le faire aujourd'hui. Qu'il nous suffise de souhaiter que M. Lévesque se rende au désir de l'Institut et du nombreux auditoire de dames et de messieurs qui remplissent hier soir la salle de l'Institut, et qu'il laisse la presse du pays donner la publicité à son travail."

Lettre du major Campbell à Son Honneur le maire de Montréal, en réponse à l'adresse à S. M. sur l'émigration. Maison du gouvernement, Montréal 31 décembre 1847.

Monsieur, — J'ai reçu ordre du gouverneur-général de vous informer que le comte Grey a mis l'adresse de la corporation de Montréal, au sujet de l'émigration en Canada, devant la reine, qu'il a plu à Sa Majesté de la recevoir bien gracieusement, et que, conformément aux ordres de S. M., ses conseils privés (confidential servants) sont sortis liqués à considérer minutement quelles sont les mesures qu'il peut être convenable d'adopter, afin de se conformer aux justes desirs exprimés dans cette adresse, en prévenant, autant qu'il est possible à la nature humaine, le retour de calamités aussi déplorables qui, durant l'année qui est sur le point de finir, ont pesé non seulement sur les émigrés qui ont quitté les rives anglaises, mais encore par le moyen de ceux-ci sur les habitants des colonies anglaises de l'Amérique du Nord."

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre, etc. etc. T. E. Campbell, Major.

L'hon. McDonald, le nouveau commissaire des terres, est attendu à Montréal d'heure en heure. M. McDonald ne vient, dit-on, que pour signer certains documents qui exigent sa signature, et il entend résigner ensuite, lors même que ses collègues ne voudraient pas suivre son exemple. Si tel est le cas, nous pouvons dire que M. McDonald est un homme qui comprend sa position et qui sent ce qu'il doit à son pays. Ses co-ministres pourraient-ils après cela continuer à se cramponner au pouvoir?"

M. GALE.— On continue encore à faire courir le bruit que M. le juge Gale a intention de se retirer et de laisser vacante sa place sur le banc; on désigne déjà M. Badgley comme devant lui succéder. Nous avons cependant la confiance que M. Gale ne voudra pas se prêter à un pareil tripotage, et qu'il attendra le nouveau parlement pour en obtenir ouvertement une pension, que lui offre, dit-on, le ministère actuel qui se trouve avoir celle du juge Reid à sa disposition, et qui serait assez aise de trouver une case pour M. Badgley."

LA COTISATION.—Par le dernier rapport du comité de finances sur les cotisations prélevées à Montréal, nous voyons que le comité se plaint que les cotiseurs n'ont pas tous fait leur devoir; il émet des cas où la cotisation imposée est beaucoup trop faible et d'autres où elle est beaucoup trop forte.

MISÈRE.—James Hanlon vient d'être emprisonné pour avoir volé quelque effet de peu de valeur sur le marché et sous les yeux même de l'homme de police. Le même homme avait la veille inutilement demandé à entrer en prison comme un vagabond; il n'avait en effet aucune ressource.

suicide.—M. Hutton Perkins, ci-devant propriétaire du Times de Montréal, s'est coupé la gorge avant-hier avec un rasoir, dans un moment où il était sous l'influence du delirium tremens. On prétend qu'il avait fait des pertes dans le commerce à Chatham, et que c'est là la cause de ses chagrins; il avait un fils, Charles Perkins, qui est à Chatham. Haut-Canada.

LA SAISON.—Vraiment on dirait que l'hiver s'est mis en tête de se jouer de nous, et nous gratifier tout à la fois des quatre saisons de l'année en moins d'une semaine. Lundi, en effet, nous avons eu un froid intense; mardi, mercredi et une partie de la journée d'hier, la chaleur pris la place du froid, la pluie a tombé par averses, et voilà que le dégel a été complet. Aujourd'hui les voitures à roue sont partout en usage, la neige a complètement disparu, le ciel est pur, le soleil des plus brillants; c'est un nouvel été qui commence.

CATHOLICISME.—Le Freeman's Journal de New-York nous apprend que dans le diocèse de New-York tel qu'il était avant la division récente, il y a actuellement 125 prêtres et 120 églises, montrant depuis moins de 25 ans une augmentation de 122 prêtres, puisqu'alors il n'y en avait que trois.

ORDINATION.—Mgr Hughes, évêque de New-York, nous dit que le Freeman's Journal, a fait une ordination le jour de la fête de St. Nom de Jésus. M. M. B. McQuaid, J. M. Murphy, et Thomas Ouellet, ce dernier de la Société de Jésus, ont été faits prêtres; S. G. leur avait donné les ordres du sous-diaconat et diaconat dans la semaine précédente.

LES JÉSUITES.—Le très révérend père F. Bruckhart, le nouveau provincial des Jésuites à Georgetown, est arrivé à New-York dans le Missouri avec un certain nombre de religieux de sa compagnie.

MGR. WALSH.—Les journaux d'Halifax annoncent l'heureuse arrivée de Mgr. Walsh, qui s'était embarqué à New-York. S. G. jouit d'un état de santé bien satisfaisant, et ne cesse d'exprimer sa satisfaction de l'accueil qu'on lui a fait aux Etats-Unis.

LETRES DE MGR. HUGHES.—Nous nous proposons de commencer bientôt la traduction des lettres si belles et si justes de l'évêque de New-York en réponse à celles d'un écrivain protestant qui signe "Kirwan." Mais nous avons reçu avant-hier une lettre d'un de nos correspondants qui s'offre avec la plus grande obligeance de faire pour nous ce travail; nous le remercions beaucoup de son offre et nous l'acceptons avec plaisir. Nous espérons qu'il nous mettra bientôt en état de pouvoir le livrer à la publicité.

CONVERSIONS.—Nous voyons par le Tablet du 18 décembre dernier que M. Edward Gill, parent de l'évêque protestant du district de l'Ouest, a abjuré le protestantisme à Louvain à la fin de novembre. Cette dernière ville paraît être le rendez-vous des convertis, car il y en a un grand nombre qui y séjournent depuis longtemps, et dernièrement encore on y remarquait M. et Mad. Thompson, M. Home, M. et Mad. Simpson, etc.

JAMAÏQUE.—Le major gén. Lambert, commandant en chef des troupes anglaises, est mort à Kingston (Jamaïque) le 8 janvier, à l'âge de 62 ans.

GUATIMALA.—La ville de Chignas, nous apprend le Herald, a été détruite par le feu le 8 d'octobre.

VENEZUELA.—Nos échanges des Etats-Unis nous apprennent que l'on vient de recevoir des nouvelles du Venezuela qui portent à croire que ce pays est de nouveau plongé dans les horreurs de la guerre et de la guerre civile. Monagas le président a, dit-on, perdu sa popularité; on parlait de le motre en jugement, et lui, préparait des forces imposantes, tandis que la province de Caracas présentait à la chambre des représentants un manifeste contre l'exécutif. Le Courier des Etats-Unis ajoute: "C'est dans ces circonstances que le général Florès a débarqué, le 5 décembre, à la Guayra, venant de la Jamaïque. Malgré les clameurs jetées naguère contre lui par quelques journaux, le Venezuela a reçu à bras ouverts ce fils absent depuis vingt-six ans, qui est à la fois une de ses illustrations et un des fondateurs de sa liberté. Arrivé le 11 à Caracas,

le général est allé rendre le 17 une pieuse visite à la tombe de Bolivar, dont il fut l'élève et le compagnon d'armes. Le Libéral fait même un rapprochement assez remarquable entre ces hasards de la vie, qui, 28 ans jour pour jour, après la déclaration de l'indépendance, et 17 ans, après la mort de Bolivar, ramènent au tombeau de celui-ci le plus illustre de ses lieutenants, au milieu de circonstances si critiques et pour lui-même et pour son pays.

Le général Florès devait rester environ six semaines au Venezuela pour retourner à la Jamaïque, et de là se rendre dans la république équatorienne."

MEXIQUE.

ORDRE DU JOUR.—Nous croyons, aujourd'hui, devoir donner dans son entier le texte de l'ordre du jour, par lequel le général Scott vient d'inaugurer, au Mexique, le système de l'occupation permanente et des contributions militaires. Cet ordre du jour, comme on le verra, est le prétexte de l'occupation totale du territoire mexicain.

Quartier-Général, Mexico, 15 décembre.

1. Cette armée est sur le point de se répandre sur le territoire de la république mexicaine et de l'occuper, jusqu'à ce que celle-ci demande une paix acceptable au gouvernement des Etats-Unis.

2. A partir de l'occupation du principal ou des principaux points dans chaque état, il est absolument prohibé de payer au gouvernement fédéral de cette république toutes taxes ou droits quels qu'en soient l'espèce et le nom et qui jusqu'ici, c'est-à-dire, jusqu'en 1847, avaient été payables à ce gouvernement et perçus par lui; ces taxes ou droits seront requis des autorités civiles pour l'entretien de l'armée d'occupation.

3. L'état et le district fédéral de Mexico étant déjà occupés, aussi bien que les états de Vera-Cruz, Puebla et de Tamaulipas, les taxes ou droits accoutumés que ces états paient au gouvernement fédéral seront considérés comme dûs et payables à cette armée, à compter du commencement du présent mois, et seront sous peu requis des autorités des dits états et districts, d'après des règlements et sous des peines qui seront dûment annoncés et mis en vigueur.

4. Les autres états de la république, tels que les Californies, le Nouveau Léon, etc., déjà occupés par les forces des Etats-Unis, bien que n'étant pas sous les ordres immédiats du général en chef, se conformeront aux prescriptions de cet ordre du jour, excepté dans l'état ou les états où un système différent a été adopté avec l'assentiment du gouvernement de Washington.

5. Les taxes ou droits intérieurs dont il s'agit, sont: 1o les taxes directes; 2o les droits sur la production de l'or et de l'argent; 3o les droits de fonte et d'essayage; 4o le revenu des tabacs; 5o celui du papier timbré; 6o le droit de fabrication des cartes à jouer; 7o le revenu des postes.

6. Le revenu des loteries nationales est aboli, les loteries demeurant dorénavant prohibées.

7. Les droits d'importations et d'exportation dans les ports de la république demeureront tels qu'ils ont été fixés par le gouvernement des Etats-Unis; si ce n'est que l'exportation de l'or et de l'argent en barres ou lingots demeurera prohibée jusqu'à nouvelles instructions du gouvernement à ce sujet.

8. Tous articles ou marchandises importés, qui auront payé ou donné garantie convenable pour le paiement des droits aux Etats-Unis dans un port d'entrée de la république, ne devront être gravés d'aucune autre taxe ou droit dans aucune partie de la république occupée par les forces des Etats-Unis.

9. La perception des droits sur le transit des animaux, articles ou marchandises, de provenance indigène ou étrangère, soit d'un état de la république à un autre, soit à l'entrée, soit à la sortie d'une ville quelconque de la république, demeure abolie à partir de l'année prochaine, en tant que les forces des Etats-Unis pourront faire respecter cette prohibition. Les diverses autorités des états et des villes devront avoir recours à d'autres moyens équitables pour pourvoir aux frais de leurs gouvernements respectifs.

10. Les revenus du tabac, des cartes à jouer et du papier timbré seront adjugés pour trois, six ou douze mois au plus offrant soumissionnaire, pour chacun des états, l'état et le district fédéral de Mexico n'étant considérés que comme un seul. En conséquence, il sera reçu des offres de soumission pour ces revenus dans chacun de ces états. Ces soumissions devront être envoyées sous le plus bref délai, et cachetées aux quartiers-généraux des commandants de départements, excepté pour l'état et le district fédéral de Mexico. Les offres pour ce dernier devront être adressées au général en chef.

11. Il sera donné, sous peu, d'autres détails pour l'exécution de ce nouveau système de gouvernement.

Par ordre du major-général Scott.

H. L. SCOTT, adjudant-général. Courier des Etats-Unis.

Des nouvelles récentes du Mexique nous apprennent qu'il y a eu une rencontre entre un parti d'Américains et un parti de Mexicains, et que ceux-ci sont demeurés vainqueurs; ils ont enlevé aux premiers une somme de \$100,000.—On ajoute à ces nouvelles le bruit qu'un traité de paix vient d'être enfin conclu entre les parties belligérantes; ce serait une maison de commerce de Washington qui en aurait reçu la nouvelle. On en saura bientôt davantage: car avant-hier le télégraphe nous annonçait que le capitaine Koire venait d'arriver de Mexico à Washington, et qu'il était porteur de dépêches du général Scott, etc.

POSITION SOCIALE DE LA PRESSE.

Un journal de New-York qui se recommande par une élégance de rédaction et une élévation de pensées qui lui donnent un cachet de distinction particulière, le Home-Journal, rédigé par MM. Willis et Morris, contient dans son dernier numéro les réflexions suivantes sur la position sociale du journalisme et des journalistes en Angleterre, en France et en Amérique:

"Une récente et brillante recrue qu'a faite la presse de New-York nous fournit l'occasion d'élever une espèce de poteau indicateur à l'embranchement du nouveau chemin que suit notre pays vers la civilisation sociale, et si la prétention d'indiquer la meilleure des deux routes à suivre serait une présomption de notre part, nous n'en serons peut-être que rendre modestement service, en indiquant simplement les chemins opposés que l'Angleterre et la France ont suivis avant nous.

"La Presse, que l'Europe a baptisée du titre de quatrième pouvoir des états constitutionnels, possède une valeur sociale bien différente dans les deux pays séparés par la Manche. En Angleterre, un journaliste de profession de quelque espèce qu'il soit, éditeur, critique ou rapporteur, est exclu, à ce seul titre, de ce qu'on appelle ordinairement la société fashionable; s'il y est admis comme auteur à succès ou à quel que autre titre, ses rapports avec la presse forment une espèce de tâche sur sa position. Les hommes qui ont individuellement plus de puissance et d'influence que tous les autres, les écrivains des articles de fonds sur les questions vi-

tales du jour, dînent aux cabarets, hantent les fanbours, et sont personnellement (nous en parlons en connaissance de cause) des hommes de mauvais genre, d'un caractère aigri, et adonnés aux plus grossières dissolutions dans leurs heures de loisirs. [Des hommes d'état et de grands auteurs écrivains occasionnellement, il est vrai, quelques articles pour les journaux en vogue; mais cette collaboration est tenue secrète avec soin, ou si elle est avouée, elle l'est comme un homme de la noblesse avoue qu'il a fait une course, pour faire preuve de dextérité, mais sans reconnaître pour ses égaux ceux qui en font leur métier.

"En France, c'est tout à fait différent. La supériorité d'intelligence, dans toutes les carrières honorables, donne un rang social en ce pays. La presse est un chemin à l'élévation politique et même aux titres; les feuilletonistes, les critiques et les écrivains du journalisme peuvent, avec plus de facilité que tous autres, devenir des hommes à la mode, recherchés dans la société et maîtres de leur position. Jules Janin, une des célébrités les plus enviables et les plus puissantes de la presse actuelle, a gagné ses lauriers et sa haute position par son habileté incomparable à raconter les événements de chaque jour. L'écrivain de talent qui rédige à New-York le Courier des Etats-Unis, M. Gaillardet, a été fait par son gouvernement Chevalier de la légion d'honneur pour l'habileté qu'il a déployée comme publiciste, depuis qu'il réside en ce pays. Et nous ne pouvons peut-être mieux mettre en relief le contraste que nous cherchons à indiquer, qu'en demandant combien de temps se passerait avant que la Reine Victoria fit de M. John Bartlett un sir John, pour l'habileté avec laquelle il rédige ici l'Albion, quelque honneur que cette habileté fût à son pays natal?

L'estime que la société accorde à une certaine classe d'hommes rend celle-ci, en peu de temps, digne du poste qui lui est confié. La preuve de cette vérité est sous nos yeux dans le contraste qui existe entre les publicistes de France et d'Angleterre. L'émulation qui règne dans la profession si brillante des journalistes parisiens écarte la médiocrité et la perversité, et compose la Presse de tous les hommes d'une éducation accomplie et d'un talent vrai; et nous ne croyons pas nous tromper en attribuant à cet ingrédient de la société parisienne sa supériorité avérée sur celle de Londres, en fait de jouissances délicates et de verve étincelante.

"Ce qui a servi de texte à ce petit sermon de notre part sur la société, est l'apparition dans les colonnes du Courier des Etats-Unis d'un nouveau critique musical, qui, on le verra par notre traduction de l'un de ses plus brillants articles, joint un sens profond et une grande capacité à l'éclat du style. Ce nouveau critique, dont les articles lus avec avidité par les abonnés du journal français, est un jeune gentleman, qui, après avoir épousé l'une des plus riches héritières de New-York, est venu passer ici quelque temps dans la famille de son beau-père. Musicien exercé, peintre aussi habile que les artistes de profession, et charmant écrivain, il s'est trouvé que ce gentleman avait l'esprit trop actif pour se contenter d'une vie oisive dans ce pays d'industrie, et c'est le choix qu'il a fait de la presse pour son occupation passagère qui nous a rappelé la différence des idées françaises et anglaises sur ce sujet. Quel noble anglais, en effet, aurait le courage et le bon sens d'employer ainsi ses loisirs à New-York? Nous avons vu là, fortement en relief, les deux variétés du choix que nous avons à faire nationalement entre ces modèles opposés du progrès social, et nous avons cru qu'il n'était pas inutile d'appeler l'attention de nos lecteurs sur le but auquel mènent les deux chemins."

Ces réflexions du Home Journal nous ont paru, à notre tour, assez piquantes et assez vraies pour nous décider à les reproduire, en dépit du rôle beaucoup trop flatteur qu'on nous y fait jouer. Nous devons dire, au reste, pour être juste envers le grand pays dont nous sommes l'hôte, que son choix nous paraît fait, aujourd'hui, entre les manières opposées dont la mission du publiciste est comprise en France et en Angleterre. Il fut un temps peut-être où les préjugés de la vieille aristocratie britannique s'étaient étendus sur la jeune république, sa fille révoltée; il fut un temps peut-être où la presse américaine fut rangée au nombre des conditions secondaires de la vie sociale, où ses écrivains n'étaient que des penny-finers, espèces de manœuvres infimes et mercenaires du champ de la pensée. Mais ces temps ont déjà disparu, et disparaîtront tout-à-fait. La presse a fait, elle aussi, sa révolution de 1778 en Amérique, et elle est peu à peu arrivée à l'estime et à l'influence par le talent et la dignité. Nous en citerons, pour preuve, le rang qu'occupent dans la société de New-York certains journalistes, tels que M. Brooks l'éditeur de l'Express, élu dernièrement Alderman; M. Webb et Charles King, du Courier and Enquirer; J. Hall et Inman, du Commercial Advertiser, et plusieurs autres, parmi lesquels nous ne devons point oublier M. Willis, cet esprit étincelant et pittoresque qui jette, chaque semaine, sa poudre d'or sur les pages de l'Home Journal, et qui est aussi recherché comme homme du monde qu'il est l'avident comme écrivain. Sous la direction de tels hommes, la presse américaine acquerra complètement droit de bourgeoisie dans la haute société, dont elle polira de plus en plus les mœurs; et ce grand rôle de intrica de l'esprit public imposera à la presse un plus grand respect d'elle-même au fur et à mesure qu'elle acquerra plus de titres au respect d'autrui. Courier des Etats-Unis.

Diverses correspondances publiées par les journaux anglais annoncent le retour à Hong-Kong de sir John Davis, qui, parti, comme on le sait, pour la Cochinchine, en serait revenu sans avoir pu ouvrir de négociations avec la cour de Hué-Fou. Son arrivée à Touran aurait produit une très-vive agitation sur toute la côte; et on aurait remarqué d'assez grands mouvements de troupes, et des travaux considérables de fortification construits depuis le combat livré à la division française. Les mandarins cochinchinois auraient reçu le plénipotentiaire anglais avec les démonstrations de politesse excessive allant même, dit-on, jusqu'à la servilité; mais ils auraient refusé de se charger de ses dépêches pour l'empereur, et, après quelques jours d'assistance, sir J. Davis, désespérant de vaincre leur obstination, serait parti pour Hong-Kong sans avoir obtenu aucun résultat.

BULLETIN COMMERCIAL.

Le 25, la fleur de Michigan était à New-York à \$6 06; le lendemain elle était à \$6 06; le blé se vendait de \$1 25 à \$1 27, mais en général on demandait davantage. La potasse était à \$5 67, la perlasse à \$7. A Montréal, il n'y a pas eu depuis plusieurs jours de changements notables dans le prix du blé. Les pois sont encore à 4c et 5c le minot; les fèves du Canada se vendent de 5c 6d à 6c 7d le minot, le bœuf est un peu moins cher, le meilleur à 7d la livre et les morceaux moins présentables de 3d à 3d 1/2 la livre; le beurre salé conserve son prix, 14 et 15 sous la livre; la fleur continue à être à 15c et 17c la quintal.

NAISSANCE.

En cette ville, le 20 du courant, la Dame de M. Toussaint Laflamme a mis au monde un fils.

MARIAGES.

A Québec, le 24, dans l'église métropolitaine, Edmond N. Lacroix, éc. de Metz (France), à Angelina Sophia, fille de feu François Langueudoc, éc., en son vivant seigneur de St. George. A St. Louis Missouri, le 4 du courant, par Mgr. l'évêque Kenrick, M. P. H. Leblanc-Dyon, fils de M. Jos. L. Dyon, de St. Charles, rivière Chambly, à Delle. Joséphine Gervais, tous deux de St. Louis.

DÉCÈS.

En cette ville, le 26 du courant, après quatre semaines de maladie, Denis Benjamin Viger, second fils de Mr. Antoine Viger, Huissier de cette ville, âgé de 6 ans et 5 mois. A St. Constant, subitement le 18 du courant, à l'âge avancé de 84 ans, Mr. Léon De Laplante, ancien et respectable habitant de l'endroit et l'un des descendants du chevalier De Laplante. A Québec, le 22, Jean Gaspard, fils d'Alexandre René Chaussegros de Léry, Ecuyer, âgé de 22 mois. A la Rivière-Ouelle, le 31 décembre dernier, à la résidence de M. Héli Hudon, son père, M. Philippe Hudon, à l'âge de 25 ans.

Librairie ECCLESIASTIQUE.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé, ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE. Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortent de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroneront. CHAPELEAU et LAMOTHE. Montréal, 14 sept. 1847.

LIVRES NOUVEAUX.

Il vient d'être publié par les soussignés une nouvelle édition de "LA JOURNÉE DU CHRÉTIEN" contenant les Prières et les Offices des Dimanches et des principales fêtes de l'année, l'Office des Morts, et l'exercice du chemin de la croix. Le tout a été revu et augmenté par un ecclésiastique catholique, et avec l'approbation particulière de leurs grands seigneurs monseigneur l'archevêque de Québec et monseigneur l'évêque de Montréal. L'ouvrage est imprimé sur le plus beau papier, est bien relié, et ne renferme pas moins de six cent trente-huit pages, illustrées de douze gravures sur acier.

—AUSST— Une nouvelle et jolie édition de la NEUVAIN EN L'HONNEUR DE ST. FRANÇOIS-XAVIER. Cet ouvrage sera vendu à bien bon marché, savoir, trois piastres et demi par cent.

D. et J. SADLER, No. 179, rue Notre Dame, Montréal.

CLOCHES D'EGLISES

LE SOUSSIGNÉ, ayant été dans l'habitude de faire venir de Paris ou de Londres des cloches d'Eglise, a l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ils se chargeront de faire venir cet article, d'aucuns poids qu'il pourront désirer.—Pour renseignements, s'adresser chez Messieurs E. & N. Hudon, Rue St. Paul. LOUIS DE LAGRAVE. Montréal, 21 janvier 1848—3m.

MANUEL DE TEMPERANCE, PAR LE R. P. CHINIQUY. RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES.

Se vend chez MM. FABRE & Cie. " " MM. CHAPELEAU & LAMOTHE. " " A L'ÉVÊCHE.

PROTRAIT DE FEU M. H. HUDON.

D'APRES UN DESSIN D'UNE RESEMBLANCE PARFAIT EXÉCUTÉ À ROME, D'APRES NATURE. LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir une gravure magnifique en FAC SIMILE du dessin ci-dessus. L'acquisition du Portrait de ce pieux Prêtre et de ce bon citoyen qui vient de perdre le pays, sera pour la plupart de nos compatriotes un doux souvenir de dévouement, de religion et de patriotisme. Prix de chaque copie 2s. CHAPELEAU & LAMOTHE, Vis-à-vis le Séminaire.

THÉOPHILE HANDEL, LIÈNTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRAITS.

L'HONNEUR d'annoncer aux citoyens de Montréal et au public en général, qu'il a établi son ATELIER dans la maison de M. BOULANGER, Rue Notre-Dame. Ses ÉTUDES de PEINTURE seront visibles tous les jours depuis 9 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M. Montréal, 14 décembre 1847.

AVIS.

ON demande un INSTITUTEUR et une INSTITUTEURICE pour enseigner le français dans un des arrondissements de la paroisse du SAULT-À-RÉCOLLET. Un homme marié dont la femme pourrait tenir l'école des filles serait préféré. S'adresser par lettres, franchise de port, aux Commissaires du lieu. Sault-à-Récollet, 16 décembre 1847.

PHARMACIE CANADIENNE.

Rue St. Jean, No. vingt-quatre.

QUEBEC.

Le Public recontera à la PHARMACIE CANADIENNE du Soussigné, en sus des avantages des prix et de la qualité des remèdes, un plus grand encore, celui de sa QUALITE DE MEDECIN, qui est une garantie de l'apport des remèdes et des directions qui lui donnera à ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance; avantage que n'offre NUL AUTRE ETABLISSEMENT en ce genre à Québec et qui est cependant le point le plus important en Médecine.

Il a maintenant un son Etablissement un GRAND ASSORTIMENT

DE MEDICINES, DE REMEDES A PATENTES,
DE DROGUES A TEINTURES,
DE PARFUMERIES FRANÇAISES, ANGLAISES
ET DE SA PROPRE FABRIQUE.

Et aussi

DES BATTERIES ELECTRO-MAGNETIQUES,
ET DES BOITES DE REMEDES
HOMEOPATHIQUES, ETC., ETC., ETC.

Le tout à des prix réduits, et à cinq par cent d'escompte pour chaque achat au-dessus de deux louis argent comptant.

49 Octobre 1847.

O. GIROUX, M. D. PHARMACIEN, ETC. QUÉBEC.

LE REPERTOIRE NATIONAL,

OU

RECUEIL DE LITTÉRATURE CANADIENNE.

"Les chefs-d'œuvre sont rares et les écrits sans défaut sont encore à naître."
(Le Canadien de 1807.)

PROSPECTUS.

Nous soumettons aujourd'hui, au public Canadien, le projet d'une compilation, qui, suivant l'avis d'un grand nombre d'hommes instruits, devra être très-utile aux jeunes gens studieux, aux écrivains du Canada, et très-intéressante pour les personnes qui aiment la littérature nationale et qui voudront étudier son enfance, ses progrès et son avenir.

Nous voulons donc réunir dans deux volumes les meilleures productions des littérateurs Canadiens, maintenant éparses dans les nombreux journaux franco-canadiens qui ont été publiés depuis un demi-siècle.

Après avoir fait de longues et attentives recherches et consulté des écrivains distingués, nous sommes convaincus, et nous le disons sans crainte d'être démenti plus tard, que la republication d'un bon choix des meilleurs écrits Canadiens fera certainement honneur au pays et à ses écrivains.

La littérature Canadienne, il est vrai, ne se compose encore, pour ainsi dire, que de simples essais, en vers ou en prose, pour la plupart l'œuvre de jeunes gens dont le goût n'était pas encore bien formé, et que les études et la connaissance du monde n'avaient pas encore mûris. Mais au milieu des défauts de composition, et souvent des incorrections de style, le talent étincelle et brille, comme l'électricité à travers de légers nuages. Grand nombre de ces essais, toutefois, sont évidemment l'œuvre d'homme au goût sévère, aux fortes études, aux vastes connaissances, qui se sont inspirés des beautés du pays, des belles mœurs du peuple, et d'une nationalité naissante et déjà combattue.

A part quelques volumes et quelques pamphlets, tous ces essais se trouvent en fait dans les énormes volumes des journaux périodiques. Jetés sur des feuilles politiques, comme quelques fleurs dans un gouflre, ils ont disparu pour toujours, si une main amie ne les retire de l'oubli pour les faire revivre sous une forme plus légère, plus gracieuse et plus utile.

Nous pensons qu'outre le mérite de retirer de l'oubli comme nous venons de le dire, des écrits d'un grand mérite sous le rapport littéraire et sous le rapport national, le Répertoire aurait aussi l'effet d'engager un bon nombre d'écrivains éminents à reprendre leurs travaux littéraires, et tous les jeunes gens à travailler avec énergie à éclipser leurs devanciers. Car nous le tenons pour certain, ce qui jette le dégoût dans l'âme des écrivains Canadiens c'est de voir le fruit de leurs études et de leurs travaux passer avec les journaux périodiques dans un oubli éternel. Mais lorsqu'il aura l'espoir d'être tiré un jour de ce triste oubli et de trouver place dans le Répertoire NATIONAL, qui pourra être continué d'époque en époque par les amis de leur pays, ils travailleront davantage et mieux.

Quant à nous, si, par nos recherches, nous pouvons ajouter un nouveau fleuron à la couronne nationale, nous serons amplement récompensés de nos veilles et de notre labeur.

NOTRE PLAN.

Le Répertoire NATIONAL formera un recueil des meilleurs écrits publiés en Canada. Le recueil se composera de deux volumes de 354 pages, imprimés sur beau papier et avec de beaux caractères, dont le présent prospectus est un échantillon.

Le recueil sera publié par livraisons. Il en sortira une de 32 pages octavo tous les quinze jours.

Les écrits porteront la date de leur première publication, et seront insérés dans le Répertoire, sans subir aucun changement, afin que le lecteur puisse juger du mérite intrinsèque des auteurs, et comparer les progrès qu'a faits la littérature à différentes époques. Pour bien faire connaître ces différentes époques, il sera nécessaire quelquefois d'insérer des écrits de peu de mérite, mais alors le nombre en sera très-restreint. Lorsque les noms des auteurs seront connus ils seront mis en toutes lettres, au bas de leurs productions.

Chaque volume sera accompagné d'une table alphabétique des matières y contenues.

Le prix sera de QUATRE PIASTRES pour l'ouvrage, ou dix échelins par volume, payables après la publication de la première livraison de chaque volume.

Des listes de souscription seront déposées chez les principaux libraires de Québec et de Montréal, et au cabinet de lecture de l'Institut Canadien.

La publication sera commencée aussitôt que deux cent cinquante souscripteurs auront inscrit leurs noms sur les listes. Et le compilateur s'engage à compléter les deux volumes, une fois qu'il en aura commencé la publication. S'adresser franc de port, au soussigné, chez M. L. Lovell et Gibson, Montréal.

J. HUSTON,

Membre de l'Institut Canadien.

PROSPECTUS.

MEMOIRES HISTORIQUES

sur
L'EGLISE DU CANADA,
ET LE
PAYS EN GÉNÉRAL,
DE
1534 à 1847.

Le Révérend M. Paquin, Prêtre, curé de Saint-Eustache, est sur le point de publier l'ouvrage dont nous venons de donner le titre.

Déjà le Prospectus a été publié par la Presse Canadienne. [Voir Melanges Religieux... Revue Canadienne... Mineure.]
Le No. du 23 avril dernier, [Melanges Religieux,] contient deux lettres remarquables adressées à M. le curé Paquin, par des personnes recommandables dans la société, qui ont pu parcourir, apprécier et juger les Mémoires Historiques sur l'Eglise du Canada, etc.

En publiant aujourd'hui le fruit d'un grand nombre d'années de travaux, de recherches, de compilations faites avec le plus grand soin, M. Paquin cède au désir de ses nombreux amis. Cette publication n'est pas pour lui une opération mercantile, qui ne convient pas au caractère sacré dont il est revêtu: c'est une dette qu'il entend payer à l'Eglise du Canada, comme à son Pays.

M. le curé Paquin n'a pas eu la prétention d'écrire l'Histoire de l'Eglise du Canada, pas plus que l'Histoire de son Pays: les travaux apostoliques auxquels il s'est dévoué, ne le lui auraient pas permis. Il a d'ailleurs bien compris que l'Histoire d'un Pays comme le nôtre, surtout, devait être ajournée à des temps plus reculés, pour pouvoir être marquée d'un cachet de l'indépendance et de l'impartialité. Le citoyen, quelque éminent qu'il soit, qui a vécu au milieu d'événements contemporains, qui a pu y être mêlé soit par ses amis politiques, ne peut prétendre au titre d'historien; quelque soit sa position sociale, l'indépendance de son caractère.

Les Mémoires de M. le curé Paquin sont de riches matériaux pour l'Histoire du Canada. M. Paquin ne veut pas, comme l'avare, jouir seul de ce précieux trésor. Il veut l'offrir à la jeune génération sur laquelle repose aujourd'hui l'avenir de la nationalité canadienne, les moyens faciles de suivre les travaux de leurs pères, de s'éclairer pour remplir leur mission de l'exemple du passé; puis enfin de saisir la plume de l'historien, pour classer les faits accomplis. Récompenser, blâmer les corps politiques, les citoyens pour la part qu'ils ont pu y prendre.

M. le curé Paquin a fouillé partout: Archives Ecclésiastiques, Bibliothèques particulières des Séminaires, des Evêchés, des Cures, des Communautés Religieuses, Archives des Greffes de nos Cours, etc. il a tout mis à contribution, et pour cela il n'a épargné ni soins, ni dépenses. Dans ses Mémoires, pas un fait qui ne soit vrai, pas un événement qui n'ait été constaté d'une manière authentique. Ce laborieux et infatigable ecclésiastique a cru devoir joindre à ces Mémoires une riche galerie biographique qui contiendra tous les noms des citoyens qui se sont distingués par des services rendus au Pays, à quelque titre que ce soit.

Tableau des Membres du Clergé, avec des notes sur chacun d'eux. Idem des Membres des Communautés Religieuses, Pères Jésuites, Récollets et autres, etc.

Tableau des Fondatrices des Communautés Religieuses de Femmes, Ursulines, Congréganistes, etc. Supérieures, Membres de l'Administration, etc. Tableau des principales familles, dont les noms sont liés à l'histoire du pays. Généalogie, etc. Notice sur MM. les Artistes, les Peintres, les Hommes de Lettres, les Mécaniciens, les Négociants, etc.

Notices sur toutes nos Eglises, époques de leurs fondations, comprenant le détail de tout ce que ces établissements renferment de précieux, comme Tableaux, Sculptures, etc.

Nous ne pourrions pas plus loin cette récapitulation, ce qui pourrait être fastidieux.
En résumé, nous dirons en un mot, que les Mémoires de M. Paquin sont une riche mosaïque où chacun peut puiser à son gré, et trouver des faits qui sont de nature à l'intéresser soit comme homme public, soit comme simple particulier, à quelque classe de la société qu'il appartienne.

MM. FABRE ET CIE., Rue St. Vincent; CHAPELLEAU ET LAMOTHE, Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire; J. B. ROLLAND, Rue St. Vincent; et l'Imprimeur LOUIS PERRAULT, sont chargés de recevoir la souscription, tant pour la Ville que pour la Campagne.—L'on souscrit aussi au Bureau des MELANGES.

L'ouvrage se composera de trois beaux volumes in-8vo. sur caractères neufs et papier superfine. Il paraîtra par livraison d'un volume tous les trois mois, sitôt la liste des abonnés assez forte pour assurer les frais de l'impression. Chaque volume coulera 5s. broché, ou 5s. 6d. cartonné, payable lors de la livraison.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

LE VÉRITABLE PORTRAIT DE S. S. PIERRE.

PEINT D'APRÈS NATURE, A ROME, EN 1847,
ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE
de 25 pouces de haut sur 22 pouces de large!!
CETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un
des plus beaux chefs-d'œuvre de l'École Italienne, sera
BIENTÔT mise en vente chez les Soussignés.
L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui LE
GRAND APOTRE DE L'EGLISE ET DE LA LIBERTÉ S. S. PIERRE
IX ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le por-
trait d'un si EXCELLENT PONTIFE.
Les grandes dimensions et le mérite artistique de cette gra-
vure, lui méritent sans aucun doute, la première place dans
les salons de nos concitoyens.

CHAPELLEAU & LAMOTHE,
RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS LE SÉMINAIRE.
Montréal, 19 novembre 1847.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

DE
J. B. ROLLAND,
24, RUE ST. VINCENT,
MONTREAL.

On trouve constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRÈS-RÉDUITS.

Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant que d'acheter ailleurs.

J. Bte. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

P. GENDRON,

IMPRIMEUR,

N 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que:
LIVRES, PAMPHLETS,
CATALOGUES, BILLET D'ENTERREMENT,
CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES,
CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE,
TRAITES, CARTES DE VISITES,
CONNAISSEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES,
PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité.
Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement.

PRIX TRÈS-RÉDUITS.

6 novembre 1847.

BANQUE D'ÉPARGNES

DE LA
CITÉ ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON:

Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal,
Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président,
A. Larocque, V. Président,
John E. Mills,
Jacob DeWitt,
Joseph Bourret,
P. Beaubien,
L. T. Drummond,
H. Judah,
Francis Hincks,
H. Mulholland,
L. H. Holton,
John Tully,
Damasc Masson,
Joseph Grenier,
Nelson Davis.

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts.—Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra s'occuper des demandes ou applications qui seront faites, aussitôt qu'on jure dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS,
Secrétaire et Trésorier.

BANQUE D'ÉPARGNES

ENTRAIT.

Balance due aux déposants, 31 juillet 1847.	£4947 8 9
30 Nov.—Montant déposé depuis le 31 juillet jusqu'à ce jour.	£47500 7 1
Do. retiré do.	34214 3 8

Augmentation depuis le 31 juillet	13636 3 5
-----------------------------------	-----------

Balance due ce jour aux déposants	£63053 12 2
-----------------------------------	-------------

Par ordre du Bureau,
JOHN COLLINS,

Bureau de la Banque d'Épargnes,
de la Cité et du District, 46,
Grande Rue St. Jacques,
30 novembre 1847.

La Banque sera transférée vers le 20 du courant, dans le local, rue St. François Xavier, occupé actuellement par la Banque du Peuple.

L'Avenir,

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE.

Parait tous les samedis sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens.
L'abonnement est de 10c. par année payable d'avance.
On s'abonne à Montréal au bureau du journal No. 21 rue St. Vincent, à Québec chez M. S. Drapeau, agent, et aux Trois-Rivières chez M. P. Nourie, agent.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE

DE
CALCUL DIFFÉRENTIEL
ET DE
CALCUL INTÉGRAL.

LES amis de l'Éducation qui désirent voir les jeunes Canadiens s'adonner de plus en plus à l'étude des sciences et y faire du progrès, sont invités à souscrire à cette ouvrage, qui contiendra environ 100 pages in-8 et une planche de figures. Dans le cas où le nombre de souscripteurs se trouverait suffisant, on ferait suivre l'ouvrage d'un Traité élémentaire de Géométrie Analytique.
L'ouvrage coûtera entre 3 et 4 chelins.
Des listes de souscripteurs sont déposées à la librairie d'Augustin Côté et Cie. près de l'Archevêché, chez MM. Crémazie, libraires, de la Fabrique, et Montréal aux bureaux des Melanges.

ORNEMENTS D'ÉGLISE.

VIS-A-VIS LE SÉMINAIRE DE MONTREAL
CHEZ MM. CHAPELLEAU & LAMOTHE
AGENTS DE J. C. ROBILARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Eglise à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Etablissement.

Au bon-vouloir et à l'encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage des aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL.

L'acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout en Imitations mettent en défi les plus habiles connaisseurs.

Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité.

Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et

TOUJOURS A BON MARCHÉ.

L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de

CHASABLES TOUT FAITES.

—AUSI—
CROIX DE CHASABLES

EN DRAP d'or avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs,
Damas Blanc, Crançois, etc. etc. brochés tout en or,
(couleurs assorties) en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES
EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants.

" Damas brochés en or et couleurs.
" " (assortis de couleurs) brochures riches, naires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOILES ET VOILES DE BENEDICTION.

Les Etoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches. Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ETOFFES ORNEMENTS.

Drap d'or à brochures tris-riches en or, argent et couleurs (des couleurs nouveaux.)
Moire d'or à reflets riches et brillants.

Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.
Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'ÉGLISE.

Le Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'Oratoires Cibores Encensoirs Burettes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Eglise dans les campagnes.

MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation exprès (et pour leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur, et les adresser à
J. C. ROBILARD, No. 54, Cedar St. New-York.

ACADEMIE

POUR LES JEUNES DEMOISELLES,

QUI sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, district de Montréal le 15 octobre prochain, par les SEIGNEURS si avantageusement connus de la Congrégation de Montréal.

Cette nouvelle Institution, comme toutes celles qui dirigent les Sœurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignements qui peuvent entrer dans l'éducation des enfants de toutes les classes de la société. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire en langue française et anglaise; les autres branches d'une éducation complète, comme la géographie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de toute espèce, le dessin, la musique, etc. etc. seront enseignés dans ce nouvel établissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant d'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prêtes à le recevoir.

Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une Institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison.

Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur raison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc., seront payées à part.

Pour l'habillement et le trousseau, on n'exige rien en particulier; cependant il serait bon de voir les Sœurs à ce sujet.

On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'autre séance accordée aux élèves, que la vacance annuelle de quatre semaines, la fin de juillet, ou au commencement d'août.
A la fin de chaque année scolaire, il y aura un examen public, des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront gués par la bonne conduite, l'application et le succès.
St. Jean, août, 1847.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, francs de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion,	£0 2 6
Chaque insertion subséquente,	0 0 7
Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion,	0 3 4
Chaque insertion subséquente,	0 0 10
Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne,	0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne,	0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & CIE., libraires,
Trois-Rivières, VAL GUILLET, Rev. N. P.
Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. Vic.
Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'Ét. Cole près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVET & JOS. CHAPELLEAU,
PROPRIÉTAIRES & IMPRIMEURS.